



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>50950</b>	De <b>M. Jean-Luc Moudenc</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité : prestations	<b>Tête d'analyse</b> >prise en charge	<b>Analyse</b> > troubles de l'apprentissage. dépistage.
Question publiée au JO le : <b>04/03/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Question retirée le : <b>15/04/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le diagnostic et les traitements associés de la maladie du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Il est très difficile pour les enfants victimes de ce syndrome d'avoir un diagnostic rapide de leur maladie et par conséquent de bénéficier de la mise en place d'un traitement médical efficace, qui leur permet de suivre une scolarité normale et de ne pas tomber dans l'échec scolaire. Les familles sont souvent démunies face à ce problème car cette maladie est encore peu connue des médecins et de l'environnement scolaire. Aussi, il lui demande si des actions et des mesures concrètes pour la reconnaissance du TDAH sont prévues et peuvent être développées.